

des services. Car il serait injuste de ne pas reconnaître que l'action morale et pacificatrice du Saint-Siège a contribué dans une large mesure à faire rentrer l'agitation irlandaise dans les voies de la modération et de la légalité. L'opposition soulevée, au premier abord, par des politiciens sans scrupules contre les décrets du Saint-Siège est tombée peu à peu ; le peuple catholique d'Irlande finira par reconnaître de plus en plus que les conseils qui lui viennent de Rome sont inspirés non seulement par la justice, mais aussi par une saine et judicieuse entente de ses véritables intérêts.

C'est là, du reste, et là seulement, qu'est pour l'Irlande l'avenir et le salut. La solution progressive de la question économique prépare les voies à la solution politique définitive. Quelle a été jusqu'ici la principale objection des adversaires du *Home rule* ?

C'est que l'autonomie de l'Irlande aurait pour corollaire certain la dépossession des landlords, l'expropriation violente du sol irlandais. L'Irlande autonome, répétait on sur tous les tons, c'est l'Irlande livrée à la tyrannie des féniens d'Europe et d'Amérique, l'Irlande transformée en foyer d'anarchisme, attachée comme un brûlot aux flancs de l'Angleterre. Mais si, au contraire, il est prouvé que le peuple irlandais, par sa sagesse, sa modération, son respect de l'ordre et de la légalité est mûr pour le *self government*, si l'agitation pour le *Home rule* continue à se poursuivre exclusivement sur le terrain légal et parlementaire, alors ces objections formulées par les adversaires de l'autonomie irlandaise tombent d'elles-mêmes. La concession du *Home rule* ne devient plus qu'une question d'opportunité politique, que tous les partis anglais, libéraux ou conservateurs, sont intéressés à résoudre le plus promptement possible. L'autonomie irlandaise ne constitue plus un péril, mais une sauvegarde. Bien loin d'affaiblir l'union, le *Home rule* la fortifiera, et, libre et pacifiée, la verte Erin deviendra la plus belle émeraude de la couronne britannique.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

---

Le conseil municipal de Paris trouve qu'il n'y a pas à Paris assez d'enterrements civils ; il a donc voté une disposition portant qu'il y aurait dans chacune des mairies un registre destiné à recevoir les dernières volontés des citoyens qui veulent se faire enterrer civilement. La majorité a pensé qu'il y aurait bien des gens que l'on pourrait entraîner un jour à la mairie et que l'on déciderait dans un moment de plus ou moins grande lucidité, à se faire inscrire sur le registre. Et de cette façon, au bout de dix ans, de vingt ans, certains comités pourraient faire enterrer civilement des citoyens qui seraient morts très chrétiennement et dont ils arracheraient ainsi le cadavre à une famille chrétienne,